



Consumer and  
Corporate Affairs Canada

Consommation  
et Corporations Canada

Legal Metrology

Métrieologie légale

APPROVAL No. - N° D'APPROBATION  
S.WA-3293 Rev. 1

APR 29 1988

**NOTICE OF APPROVAL**

**AVIS D'APPROBATION**

Issued by statutory authority of the  
Minister of Consumer and Corporate  
Affairs under application by:

Accordée en vertu du pouvoir statutaire  
du Ministre de Consommation et Corpor-  
ations à la demande de:

ASEA Inc.  
10-300 Henri Bourassa, West  
St. Laurent, Quebec  
H4S 1M6

for the following devices:

pour les appareils suivants:

DEVICE TYPE /  
TYPE D'APPAREIL:

MANUFACTURER /  
FABRICANT:

Electronic Digital Weight Indicator /  
Indicateur pondéral électronique à  
affichage numérique

Asea Ab Vasteras  
Sweden/Suède

MODEL DESIGNATIONS /  
DÉSIGNATIONS DES MODÈLES:

RATING-CAPACITY-RANGE(S) /  
CLASSEMENT-CAPACITÉ-ÉTENDUE(S):

Systeme QUVS 300 System

100,000 counts are available for  
weight display with division size  
internally selected to 1, 2 or 5 with a  
programmable decimal. / Possibilité  
d'affichage du poids au centmillième  
par échelons de 1, 2 ou 5 obtenus par  
réglage interne. La position du point  
décimal est programmable.

**NOTE:** This approval applies only to  
devices, the design, composition,  
construction and performance of which  
are, in every material respect,  
identical to that described in the  
information submitted; and are typified  
by the sample(s) submitted by the  
applicant for evaluation for approval  
in accordance with sections 14 and 15  
of the Weights and Measures Regula-  
tions. The following is a summary of  
principal features only.

**REMARQUE:** La présente approbation ne  
vise que les appareils dont la concep-  
tion, la composition, la construction  
et le rendement sont identiques, en  
tout point, à ceux qui sont décrits  
dans la documentation reçue et pour  
lesquels des échantillons représenta-  
tifs ont été fournis par le requérant  
aux fins d'évaluation, conformément aux  
articles 14 et 15 du Règlement sur les  
poids et mesures. Ce qui suit est une  
brève description de leurs principales  
caractéristiques.

## SUMMARY DESCRIPTION:

The QUVS 300 consists of a system controller and a programmable digital weight indicator.

The controller can accommodate, for processing via the programmable indicator, weight signal inputs from up to 24 scales (weight platforms) each having zero and span adjustment controls. Housed with the controller in a metal cabinet, the system micro-processor includes a switch for inhibiting changes to calibration settings. The cabinet cover is secured by two studs suitable for sealing with lead seals. However, sealing in accordance with SGM3/10 is not possible due to design.

The indicators are available in the following versions:

- (a) QHMX 310 is a basic unit with up to 2000 metres transmission capability.
- (b) QHMX 311 is a basic unit with modem and unstabilised voltage supply unit.
- (c) QHMX 321 is a basic unit with one display, eight digits, eight function buttons, and eight indicating lamps.

The indicator, in addition to displaying weight value units (lb, kg, tons, tonnes), date and time, also serves to indicate system conditions (not ready, error, motion). A zero adjustment is located on the indicator and is operated by means of a detachable tool. Integral with the indicator is a keyboard used for programming and data input which are prompted at each step. In addition to numeric entries (keys "0"- "9", ".", "+/-") the following other functions are available on the keyboard:

## DESCRIPTION SOMMAIRE:

L'ensemble QUVS 300 comprend contrôleur et un indicateur pondérable programmable à affichage numérique.

Le contrôleur peut recevoir, aux fins de traitement par l'intermédiaire de l'indicateur programmable, des signaux d'entrée émis par 24 balances au plus (plate-formes de pesage) comportant chacune des commandes pour le réglage du zéro et de la portée. Le microprocesseur de l'ensemble est logé avec le contrôleur dans un boîtier en métal et il comporte un interrupteur empêchant de modifier l'étalonnage. Deux goujons pouvant être scellés à l'aide de plombs assurent la fixation du couvercle du boîtier. Toutefois, le présent appareil ne peut pas être plombé conformément aux exigences de la prescription ministérielle SGM3-10.

L'indicateur est offert dans les versions suivantes:

- (a) le modèle QHMX 310 est une unité de base qui a une capacité de transmission pouvant atteindre jusqu'à 2000 mètres;
- (b) le modèle QHMX 311 est une unité de base pourvue d'un modem et d'une source de tension non stabilisée;
- (c) le modèle QHMX 322 est une unité de base comptant un panneau d'affichage, huit touches numériques, huit touches de fonction et huit voyants.

L'indicateur, en plus d'afficher les valeurs pondérales, les unités (lb, kg, tonnes) ainsi que la date et l'heure, indique les états de l'ensemble, tels que non prêt à l'emploi, erreur et détection de mouvement. L'indicateur comporte un dispositif de réglage à zéro actionné au moyen d'un outil déposable. Un clavier est solidaire de l'indicateur et sert à programmer et à introduire les données requises à chaque étape. Outre l'introduction des données numériques (touches "0"- "9", ".", "+/-"), le clavier permet les fonctions suivantes:

## SUMMARY DESCRIPTION: Continued

- scale selection ("SCALE SELECT");
- scale zeroing ("ZERO");
- tare mode on/off ("TARE");
- gross weight display ("GROSS");
- net weight display ("NET");
- date display/set ("DATE");

Optional remote indicators  
are as follows:

DSHM110 - has one display.

DSHM120 - has one display with one  
keyboard entry of non metrolo-  
gical data.

DSHM130 - has 16 buttons with non  
metrological functions.

DSHM140 - has a thumbwheel tare  
function.

## APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Approval is granted accordingly, pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

## DESCRIPTION SOMMAIRE: Suite

- choix de la balance ("SCALE SELECT");
- remise à zéro de la balance ("ZERO");
- mise en marche/arrêt du mode de tarage ("TARE");
- affichage du poids brut ("GROSS");
- affichage du poids net ("NET");
- affichage/réglage de la date ("DATE");

Les téléindicateurs suivants sont  
disponibles en option:

modèle DSHM110 - à un seul panneau  
d'affichage;

modèle DSHM120 - à un seul panneau  
d'affichage avec une touche de clavier  
pour l'introduction des données non  
métrologiques;

modèle DSHM130 - à 16 touches de  
fonctions non métrologiques;

modèle DSHM140 - avec interrupteur à  
molette pour la fonction de tarage.

## APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement des types d'appareils identifiés ci-dessus ont été évalués conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures. Par conséquent, une approbation est accordée en application du paragraphe 3(1) de ladite loi.

## APPROVAL: Continued

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Verification of conformity is required in addition to this approval. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Requirements relating to installation, use and manner of use are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations. Inquiries regarding inspection and certification of conformity should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada.

## APPROBATION: Suite

Le marquage, l'installation, l'utilisation et le mode d'emploi des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures. Outre la présente approbation, une vérification de conformité est requise. Les exigences de marquage sont définies dans les articles allant de 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences relatives à l'installation, à l'utilisation et au mode d'emploi sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement. Toute demande de renseignements sur l'inspection et la certification de conformité doit être adressée au bureau d'inspection local de Consommation et Corporations Canada.



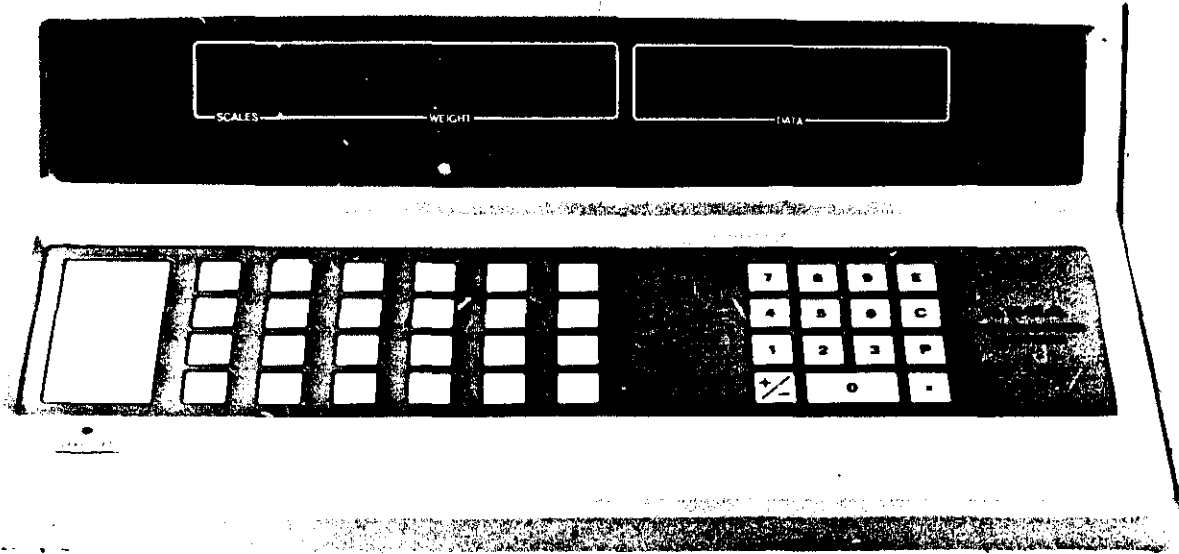
W.R. Virtue

Chief  
Legal Metrology Laboratories

Chief  
Laboratoires de Métrologie légale

FILE/Dossier: 06922-C4  
PROJECT/Projet: AP-ML-87-0183

APR 29 1988  
AVR



COMMUNICATION WITH ASEA MASTER CONTROL  
EQUIPMENT / Communication avec le  
matériel de commande pilote Asea

ANALOG AND DIGITAL INPUT AND OUTPUT  
SIGNALS FOR CONTROL AND SUPERVISION  
/ Signaux d'entrée et de sortie  
analogiques et numériques aux fins  
de contrôle et de surveillance

COMMUNICATION WITH A SUPERIOR COMPUTER  
/ Communication avec un ordinateur  
supérieur

